

Histoire

LÉON BLUM « INACTUEL » : LES JUIFS, LA RÉPUBLIQUE ET LE SOCIALISME

Milo Lévy-Bruhl

30/03/2020

Né en même temps que la III^e République, Léon Blum fut aux premières loges des manifestations d'antisémitisme qui imprègnent notre mémoire collective. Pour Milo Lévy-Bruhl, l'agencement des mots « judaïsme », « républicanisme » et « socialisme » est pour Léon Blum celui d'un homme de son temps. Il montre dans ce texte que ces réactions seraient inactuelles à l'aube du XXI^e siècle.

La France connaît depuis maintenant plusieurs années une recrudescence des actes antisémites. Celle-ci donne régulièrement lieu à des débats sur un « nouvel antisémitisme » dont les motifs semblent varier au regard de celui qui caractérisa la société française sous la III^e République et culmina dans le régime de Vichy. Moins explorée, la différence avec cette période est pourtant nettement sensible dans un autre phénomène : les réactions des Juifs eux-mêmes à ce renouveau de l'antisémitisme. Récemment, elles ont conduit un sociologue à explorer l'hypothèse dérangeante d'une, pas si lointaine, *France sans les Juifs*¹. L'antisémitisme contemporain pousserait les Juifs de France au départ. La menace lancinante qu'il représente et les actions ultraviolentes auxquelles il a donné lieu en sont évidemment les éléments déclencheurs. Mais, croyons-nous, la cause efficiente de cette émigration est ailleurs. Si les Juifs de France sont de plus en plus nombreux à opter pour le départ, c'est parce que la menace est ressentie non seulement pour elle-même, mais également à l'aune d'une histoire particulière : celle d'une présence millénaire sur le territoire métropolitain, mais dont les coordonnées principales se rattachent à la mémoire des manifestations de l'antisémitisme sous la III^e République et sous le régime de Vichy. Or, il se pourrait que, sur ce point, de nouvelles représentations émergent, que des événements qui furent compris d'une certaine manière le soient différemment aujourd'hui. Surtout, c'est l'hypothèse que l'on voudrait proposer ici, il se pourrait que la nouvelle compréhension de ces événements pèse de tout son poids lorsque, angoissés par l'antisémitisme latent et terrifiés par les attentats dont certains d'entre eux sont victimes, nos concitoyens juifs se posent aujourd'hui la question de leur avenir en France, suspendant à leur choix la pérennité du nouage « juif-français ».

Né en même temps que la III^e République, Léon Blum fut aux premières loges de ces manifestations d'antisémitisme qui imprègnent notre mémoire collective. Pourtant, ni l'affaire Dreyfus, ni les persécutions du régime de Vichy ne le conduisirent à penser que le nouage « juif-français » pouvait être remis en cause. Soixante-dix ans après sa mort, un retour critique sur son parcours permet de comprendre pourquoi les Juifs français d'aujourd'hui sont davantage tentés par le départ.

Affaire Dreyfus : la victoire de la République ?

La célèbre sentence du comte de Clermont-Tonnerre prononcée en décembre 1789 – « Il faut tout refuser aux Juifs comme nation et accorder tout aux juifs comme individus » – conduit souvent à penser que l'émancipation des Juifs de France par les révolutionnaires fut immédiate, qu'elle alla de soi. Cette légende masque une réalité plus chaotique : les communautés juives de France, établies entre l'Aquitaine, les États du Pape et l'Alsace-Lorraine, durent négocier pas à pas leurs droits civiques et politiques. Les Juifs de l'Est durent même s'engager, pour les obtenir, à renoncer à toutes leurs créances, et ce n'est qu'en 1792 qu'aux Juifs régnicoles succédèrent les Juifs français². Bon an mal an, de l'Empire à la Restauration, les Juifs jouirent d'une citoyenneté qui au début de la III^e République se manifestait par un accès aux plus hautes sphères de l'administration³, de la science⁴ et même de l'armée.

C'est dans ce contexte qu'éclata l'affaire Dreyfus. L'accusation de trahison qui se traduisit par la dégradation et la déportation du capitaine révéla un préjugé discriminatoire qui régnait au plus haut sommet de la hiérarchie militaire malgré l'égalité formelle des droits. L'erreur judiciaire leva le voile sur la persistance dans l'État de la croyance, que la Révolution française avait affirmée révolue, en l'impossibilité pour les Juifs d'intégrer la communauté nationale. Durant les années que dura le bannissement, Dreyfus fut condamné non pas en tant que Juif mais en tant que Juif se prétendant français. Ce n'était pas son judaïsme qui lui fut reproché mais le fait qu'étant Juif, il ait pu faire croire qu'il était français. L'accusation de trahison traduisait une pensée répandue jusqu'au sommet de l'État républicain : il ne peut y avoir de nouage « juif-français ».

L'affaire Dreyfus et son dénouement ont donné lieu à deux lectures. La première tente de circonscrire la faute à la seule armée et interprète la réintégration du capitaine comme la victoire finale de la République. C'est cette lecture que défend le président de la République François Hollande lorsque, un an après les attentats de Toulouse, dans son discours sur la communauté juive en France, il affirme : « C'est parce que la République avait gagné, parce que la liberté avait triomphé, parce que le droit avait prévalu que, en Lituanie, le père d'Emmanuel Levinas put s'adresser ainsi à ses enfants à propos de l'affaire Dreyfus : un pays où l'on se déchire sur le sort d'un petit capitaine juif est un pays où il faut aller sans attendre⁵. » Et, comme la citation finale

l'illustre, c'est aussi comme telle que l'affaire Dreyfus fut comprise dans une partie du monde juif européen. Mais dans une partie seulement.

Car, au même moment, Theodor Herzl, alors reporter à Paris pour le quotidien viennois *Neue Freie Presse*, y vit, au contraire, la preuve définitive de l'impossible intégration des Juifs aux nations européennes. Plus que la dégradation du capitaine en 1894, c'est sa nouvelle condamnation lors du Conseil de guerre de Rennes de 1899 qui lui fit écrire : « L'affaire Dreyfus, devenue symbole abstrait, incarne le Juif du monde moderne, qui avait essayé de s'assimiler à son entourage, qui parle son langage, approuve ses idées, se conforme à son esprit et se trouve brusquement mis à nu par la violence. Dreyfus signifie une position stratégique autour de laquelle on avait combattu, qu'on combat encore, mais qui est déjà perdue – avouons-le franchement⁶. » On sait les conséquences qu'il en tirera pour le peuple juif en prenant la tête du projet sioniste.

Introduit par Lucien Herr dans les rangs des dreyfusards, Léon Blum s'engage dans la défense de Dreyfus. Alors auditeur au Conseil d'État, il apporte son aide aux avocats du capitaine, allant jusqu'à rédiger certaines des « conclusions » de la défense pour le procès de Rennes. Léon Blum, comme quasiment tous les dreyfusards, adhère ensuite à la première lecture de l'Affaire : celle d'une victoire finale de la République, dont il faut s'assurer que les principes continuent de triompher. C'est pour cette raison que les dreyfusards décident de fonder la Ligue des droits de l'homme ; Léon Blum y adhère d'emblée.

Plus d'un siècle après, l'affaire Dreyfus signifie-t-elle pour nous, comme pour le président Hollande, le triomphe de la République ? Ne peut-elle pas plutôt se lire comme le souvenir d'une injustice, d'une discrimination, commise par une partie du personnel de l'État républicain habitée par l'antisémitisme ? Poser la question rétrospectivement, c'est la poser avec, à l'horizon, la connaissance du devenir de ce même État. C'est la poser à l'aune de la chute de la République et de la reconversion de son personnel dans l'administration du régime de Vichy complice de l'entreprise exterminatrice nazie.

La parenthèse de Vichy ?

Avant d'en obtenir, en 1792, la citoyenneté, les Juifs de France purent d'emblée compter sur la sécurité assurée par l'État révolutionnaire. Le lien de protection entre les communautés juives et l'État, configuration moderne de l'alliance royale entre la nation juive et le monarque⁷, se mit en place dès les premiers jours de la Révolution française. Au mois d'août 1789, alors que la communauté juive alsacienne était victime de violences exceptionnelles, l'abbé Grégoire obtint immédiatement de l'Assemblée nationale une motion de protection à laquelle le pouvoir exécutif du

roi donna suite en plaçant les « Juifs allemands » sous sa sauvegarde. Autrement dit, même avant d'être citoyens, les Juifs de France n'en furent pas moins protégés par l'État français.

C'est à ce titre que les lois anti-juives du régime de Vichy et la participation de l'État français à l'entreprise d'extermination nazie signifient bien davantage que l'antisémitisme de l'affaire Dreyfus. Jusqu'en 1940, la persécution d'État n'existe pas pour les Juifs de France. Si, dans l'affaire Dreyfus, l'État dénie à un Juif ses droits de citoyens, l'État français du régime de Vichy franchit une nouvelle étape en déniait aux Juifs les droits de l'Homme que la Révolution avait proclamé universels.

Là encore, deux lectures de l'épisode du régime de Vichy s'affrontent ; parfois frontalement. On se souvient des sifflets qui accompagnèrent le dépôt, pour les cinquante ans de la rafle du Vel' d'Hiv, d'une gerbe en hommage aux victimes. Elle était déposée par un président pour qui « la République n'est pas comptable des actes de Vichy » ; c'est cette affirmation qui provoquait les sifflets. Robert Badinter en eut honte pour les morts, mais peut-être les morts rougirent-ils de Robert Badinter⁸. Il était alors partisan d'une lecture qui mettait la République hors de cause. On le comprend, mettre hors de cause la République, c'est permettre la réarticulation du nouage « juif-français », tant que la France demeure républicaine. C'est, mettant le régime de Vichy entre parenthèses, raconter l'histoire d'une idylle, à peine troublée par l'état-major antidreyfusard, entre la République et les Juifs.

Une histoire dont les travaux du grand historien Pierre Birnbaum témoignent.

Symptomatiquement, eux aussi maintiennent toujours le régime de Vichy dans leurs marges. Du moins jusqu'à récemment. Jusqu'à ce que celui qui fut un enfant caché, après quarante années de travail sur les Juifs de France, tire *La Leçon de Vichy*⁹. Dans sa conclusion, l'essai de l'historien pose frontalement la question : « La parenthèse de Vichy se referme-t-elle ? Est-il imaginable de considérer l'État français comme un moment pathologique avant le retour à la normale, à l'État universaliste ? » Question à laquelle il répond dans ses dernières lignes poignantes : « La mémoire de Vichy est là qui rappelle que tout est toujours possible, l'impensable, un État renonçant à sa logique, et qui ne les protégerait plus. L'ombre portée du moment Vichy qui rejette tous les Juifs y compris les Juifs d'État ne cesse de s'étendre jusqu'à susciter, de nos jours, le désarroi, le soupçon [...]. Les longues épousailles des Juifs et de l'État républicain s'en trouvent durablement affectées, ouvrant la voie à un avenir indéchiffrable. »

Qu'un historien spécialiste de ces Juifs « fous de la République » tire, lui aussi, la leçon de Vichy signale la réflexivité collective des Juifs de France. L'État français n'a pas seulement, comme lors de l'affaire Dreyfus, discriminé, mais bien persécuté des Juifs français, et c'est une coordonnée qui compte lorsqu'aujourd'hui la question de la persistance du nouage « juif-français » se pose dans

l'esprit de certains.

L'utopie socialiste

Rien ne permet de penser que Léon Blum tira une telle leçon des persécutions vichystes dont il fut lui-même victime en tant que Juif, avant de l'être comme opposant politique. Dans la lettre-testament¹⁰ qu'il écrit pour son fils depuis la petite maison en lisière du camp de Buchenwald où il est maintenu prisonnier, Léon Blum affirme persévérer dans ses convictions passées « avec une certitude plus entière, et une foi plus ardente que jamais ». Allant jusqu'à souligner que « pendant une courte période après la Guerre, il sera même possible, et par conséquent nécessaire, d'aller beaucoup plus loin qu'[il] ne l'avai[t] espéré jadis dans la voie de l'organisation universelle (et non européenne) de l'internationalisme économique, de la supra-souveraineté politique et juridique », il se réaffirme français, Juif et socialiste. On retrouve là un motif que Serge Bernstein a relevé dans la réaction de Léon Blum à l'affaire Dreyfus. Si cette dernière suscite bien chez Léon Blum « une crainte de l'antisémitisme, ce retour vers la barbarie, dont il tente de se convaincre qu'il n'est qu'un phénomène superficiel et éphémère [...], son espoir réside dans le fait que ce recul de la civilisation laissera bientôt place à une nouvelle marche en avant vers le progrès, vers une société nouvelle dans l'élaboration de laquelle les Juifs auront toute leur part. Dès lors, la seule véritable voie digne d'être empruntée n'est-elle pas de travailler à l'avènement de ce monde nouveau en menant le combat socialiste ?¹¹ » Chez Léon Blum, le nouage « juif-français » n'est jamais remis en cause par l'antisémitisme car sa consécration définitive se révélera dans la grande harmonie de la société socialiste à venir, là où l'antisémitisme aura disparu.

La lettre-testament de Léon Blum date du mois de juillet 1944. À l'automne de la même année, Jean-Paul Sartre commence la rédaction de ses *Réflexions sur la question juive*. Dans le dernier chapitre de celles-ci, il annonce la solution à venir au problème de l'antisémitisme : « Dans une société dont les membres sont tous solidaires, parce que tous engagés dans la même entreprise, il n'y aurait pas de place pour l'antisémitisme. [...] Dans une société sans classes et fondée sur la propriété collective des instruments de travail, lorsque l'homme, délivré des hallucinations de l'arrière-monde, se lancera enfin dans son entreprise, qui est de faire exister le règne humain, l'antisémitisme n'aura plus aucune raison d'être : on l'aura coupé dans ses racines¹². » Le socialisme de Léon Blum est, à coup sûr, éloigné de celui que professe Jean-Paul Sartre, et pourtant, de l'un à l'autre, pointe ce même idéal : la société socialiste sera une société débarrassée de l'antisémitisme.

Lorsque le socialisme constitue, comme c'est le cas pour Léon Blum, l'horizon utopique d'une société fraternelle à venir, il vient comme compenser les imperfections de la société présente et

les errances possibles de l'État français, qui sont ramenées à une mauvaise régulation sociale ou à des rechutes ponctuelles dans la barbarie qui n'entravent pas la marche du progrès, voire qui la précipitent. Or, il y a maintenant plusieurs décennies que le socialisme a cessé de représenter pour nous, même pour ceux qui continuent de s'en revendiquer, un tel espoir. L'effondrement de l'utopie socialiste dévoile alors des épisodes antisémites trop rapidement conjurés qui reviennent nous poser des questions. La foi aveugle de Léon Blum n'est plus d'actualité.

Dès lors, autant que par le regain de l'antisémitisme, la présence juive en France est aujourd'hui fragilisée par un nouveau retour réflexif que chaque Juif peut désormais faire sur le nouage « juif-français » qui compose son identité. Se retournant sur l'affaire Dreyfus, il peut y lire aussi bien le triomphe que la trahison de la promesse républicaine. Se retournant sur le régime de Vichy, il peut y voir aussi bien une parenthèse que l'effondrement de la foi dans la sécurité française. Souhaiterait-il, malgré tout, voir le nouage « juif-français » persister ? Plus aucune idéologie n'est là pour entretenir l'espoir de la fin des tourments.

1. Danny Trom, *La France sans les Juifs. Émancipation, extermination, expulsion*, Paris, Presses universitaires françaises, 2019.
2. Nous nous permettons de renvoyer pour le détail des événements à Robert Badinter, *Libres et égaux... L'émancipation des Juifs, 1789-1791*, Paris, Fayard, 1989, et pour leur analyse à notre article, Milo Lévy-Bruhl, « À l'ombre de la question juive, la regrettable lucidité des Juifs de France », *Le Philosophoire*, vol. 51, n°1, 2019, pp. 113-130.
3. Voir les travaux de Pierre Birnbaum, notamment *Les Fous de la République. Histoire politique des Juifs d'État, de Gambetta à Vichy*, Paris, Fayard, 1992.
4. Voir les travaux de Perrine Simon-Nahum, notamment *Les Juifs et la modernité. L'héritage du judaïsme et les Sciences de l'homme en France au XIX^e siècle*, Paris, Albin Michel, 2018.
5. « Déclaration de M. François Hollande, président de la République, sur la communauté juive en France, l'antisémitisme et sur Israël, à Paris le 20 mars 2013 », *Élysée.fr*, 20 mars 2013.
6. « Cinq contre deux », *Die Welt*, n°37, 15 septembre 1899, extrait de *L'Affaire Dreyfus, reportages et réflexions* par Theodor Herzl traduit par Léon Vogel des originaux conservés aux Archives sionistes de Jérusalem pour la Fédération sioniste de France.
7. Sur ce thème, on se reportera au classique de l'historien Yosef Hayim Yerushalmi, *Serviteurs des rois et non serviteurs des serviteurs. Sur quelques aspects de l'histoire politique des Juifs*, Paris, Allia, 2011, ainsi qu'à la récente et d'ores et déjà indispensable étude de Danny Trom, *Persévérance du fait juif. Une théorie politique de la survie*, Paris, EHESS/Gallimard/Seuil, 2018.
8. « La cérémonie du cinquantième anniversaire de la rafle du Vel' d'Hiv », Journal télévisé 20 heures du 16 juillet 1992, *Enseignants Lumni*.
9. Pierre Birnbaum, *La Leçon de Vichy. Une histoire personnelle*, Paris, Seuil, 2019.
10. Léon Blum, *Lettres de Buchenwald*, éditées et présentées par Ilan Greilsammer, Paris, Gallimard, 2003.
11. Serge Bernstein, *Léon Blum*, Paris, Fayard, 2006.
12. Jean-Paul Sartre, *Réflexions sur la question juive*, Paris, Gallimard, 1954.